

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> 29/06/2024 <b>Date d'affichage :</b> 29/06/2024 <b>Nbre de conseillers :</b> <b>En exercice : 14</b> Présents : 10 <b>Votants : 14</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.  Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madel BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Sylvie COUPE, Mme Laë SALIOT, Mr Michel LÉBOUC.
--	--

**Absents excusés :**

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN  
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH  
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS  
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC

N°82 - 2024

**Modification budgétaire n°1 : budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif, sont insuffisants. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Article 2315 : Immobilisations corporelles en-cours</b> <b>Opération 24 : Emeraude</b>	- 200.00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Article 2315 : Immobilisations corporelles en-cours</b> <b>Opération 16 : Poste de refoulement Malhère</b>	+ 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de la décision modificative n°1 sur le budget Assainissement
- **DE MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

